



Zonage réglementaire

- Zone orange** à préserver
- Zone jaune** constructible sous conditions
- Bande des 100m

214,30 Cote de référence

 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN VERSANT DE LA MOSSIG	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ	COMMUNE DE ALLENWILLER	Ech: 1/5000 Cote IGN 69
Plan N° Z2	Plan du zonage réglementaire	Octobre 2006